



AirSense™ 10
AirCurve™ 10

ENGLISH

FCC information (4G)

This document provides additional information regarding compliance of the AirSense 10/AirCurve 10 device with FCC Rules and Industry Canada Rules.

FCC ID: 2ACHL-AIR104G

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

- This device may not cause harmful interference,
- This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This device is designed and manufactured not to exceed the emission limits for exposure to radio frequency (RF) energy set by the Federal Communications Commission of the U.S. Government and Industry Canada.

The exposure standard employs a unit of measurement known as the Specific Absorption Rate, or SAR. The SAR limit relevant for the application described in the manual is 1.6W/kg. Tests for SAR are conducted using standard operating positions accepted by the FCC with the device transmitting at its highest certified power level in all tested frequency bands. Although the SAR is determined at the highest certified power level, the actual SAR level of the equipment while operating can be well below the maximum value. This is because the device is designed to operate at multiple power levels so as to use only the power required to reach the network. In general, the closer you are to a wireless base station antenna, the lower the power output.

Equipment Authorization has been granted to this model with the reported SAR level(s) evaluated as in compliance with the FCC RF exposure guidelines. SAR information on this equipment is on file with the FCC and can be found under the Display Grant section of www.fcc.gov/oet/ea/fccid after searching on the FCC ID as printed on the equipment.

This device has been tested to comply with FCC and IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment when used for the documented intended purpose and when mounted and operated as shown in the user guide. The device has been tested for a minimum distance of 20 mm between the device and the human body.

This device complies with the FCC radiation exposure limits set forth in an uncontrolled environment. This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna,
- Increase the separation between the equipment and receiver,
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected,
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Any change or modification to the product is not expressly approved by Resmed and could void the user's authority to operate the device.

Industry Canada, IC: 9103A-AIR104G

This device complies with Industry Canada Rules. Operation is subject to the following two conditions:

- This device may not cause interference,
- This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation.

The device has been designed to comply with safety standards for exposure to radio waves (SAR) in accordance to RSS-102.

FRANÇAIS

Renseignements relatifs à la FCC (4G)

Le présent document fournit des renseignements complémentaires relatifs à la conformité du dispositif

ID FCC : 2ACHL-AIR104G

Cet appareil est conforme à la Section 15 des réglementations de la FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

- Cet appareil ne doit pas causer de brouillage préjudiciable, et
- Cet appareil doit accepter tout brouillage subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Cet appareil est conçu et fabriqué afin de ne pas dépasser les limites d'émission pour une exposition à l'énergie des fréquences radio telles qu'établies par la Commission fédérale des communications du gouvernement des États-Unis (FCC) et par Industrie Canada.

La norme d'exposition est fondée sur une unité de mesure appelée Débit d'absorption spécifique ou SAR (Specific Absorption Rate). Le SAR limite correspondant à l'utilisation décrite dans le manuel est de 1,6 W/kg. Les tests portant sur le SAR sont effectués en utilisant les positions de fonctionnement standard acceptées par la FCC lorsque l'appareil fonctionne à son niveau de puissance certifié le plus élevé dans toutes les bandes de fréquences testées. Bien que le SAR soit déterminé au niveau de puissance certifié le plus élevé, le niveau de SAR réel de l'appareil en cours d'utilisation peut être nettement inférieur à la valeur maximale. Cela est dû au fait que l'appareil est conçu pour fonctionner à différents niveaux de puissance de manière à n'utiliser que la puissance nécessaire pour atteindre le réseau. Généralement, plus vous êtes proche d'une antenne de station de base sans fil, plus la puissance de sortie est faible.

La FCC a accordé une autorisation de commercialisation de ce modèle d'appareil, confirmant la conformité des niveaux SAR évalués avec les directives de la FCC relatives à l'exposition aux RF. Les renseignements relatifs au SAR pour cet appareil sont conservés par la FCC et se trouvent dans la section Display Grant (Afficher l'autorisation) du site www.fcc.gov/oet/ea/fccid après avoir entré l'ID de la FCC apparaissant sur l'appareil dans le champ de recherche.

Cet appareil a été testé et respecte les limites d'expositions aux rayonnements établies par la FCC et IC pour un environnement non contrôlé lorsqu'il est utilisé aux fins prévues, ainsi que monté et utilisé tel que décrit dans le guide de l'utilisateur. L'appareil a été testé pour une distance minimale de 20 mm entre l'appareil et le corps humain.

Cet appareil est conforme aux limites d'exposition au rayonnement de la FCC comme indiquées pour un environnement non contrôlé.

Cet appareil a été testé et respecte les exigences d'un appareil numérique de classe B, conformément à la Section 15 des réglementations de la FCC. Ces limites sont conçues pour procurer une protection raisonnable à l'égard du brouillage préjudiciable dans le cadre d'une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut rayonner de l'énergie radiofréquence et peut causer un brouillage préjudiciable des communications radio, s'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions. Toutefois, rien ne garantit l'absence d'interférences dans une installation particulière. Si cet équipement cause un brouillage préjudiciable à la réception des radiocommunications ou des programmes de télévision, ce qui peut être vérifié en allumant et en éteignant l'appareil, l'utilisateur devra essayer de corriger la situation d'une de ces façons :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Éloigner l'équipement du récepteur.
- Brancher l'appareil dans une prise reliée à un autre circuit que celui qui alimente le récepteur.
- Communiquer avec le distributeur ou avec un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Des changements ou des modifications non expressément approuvés par ResMed peuvent annuler le droit d'usage de l'appareil de l'utilisateur.

Industrie Canada, IC : 9103A-AIR104G

Le présent appareil est conforme aux règles d'Industrie Canada. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- Cet appareil ne doit pas produire de brouillage, et
- L'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Cet appareil a été conçu pour respecter les normes de sécurité relatives aux ondes radioélectriques (DAS) conformément à la norme RSS-102.